

LA SOCIETE HOLDING FAMILIALE

La société holding est une société dont la vocation est de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés en vue de les contrôler.

Elle peut-être :

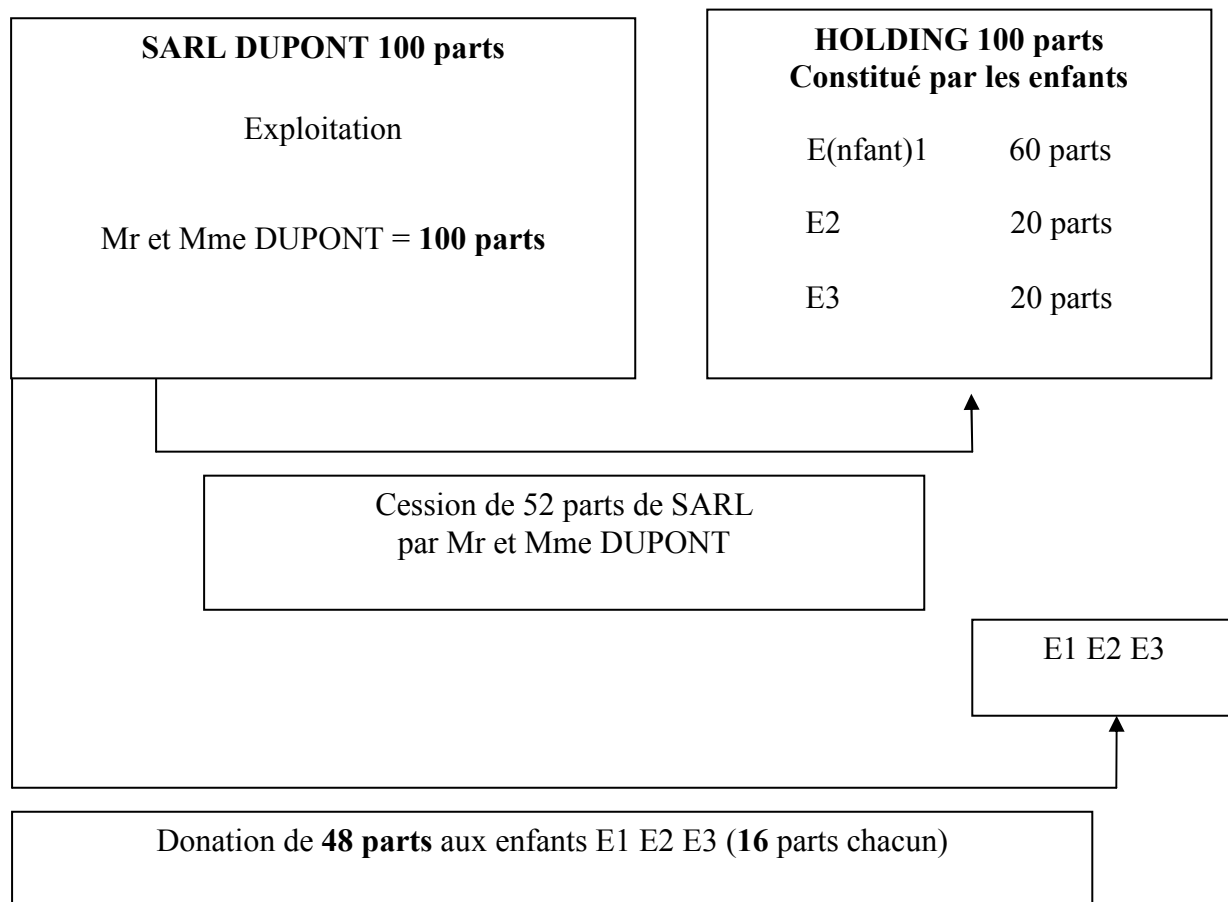
- Une holding pure, qui ne détient que des titres
- Une holding impure, qui détient des titres et exerce une activité.

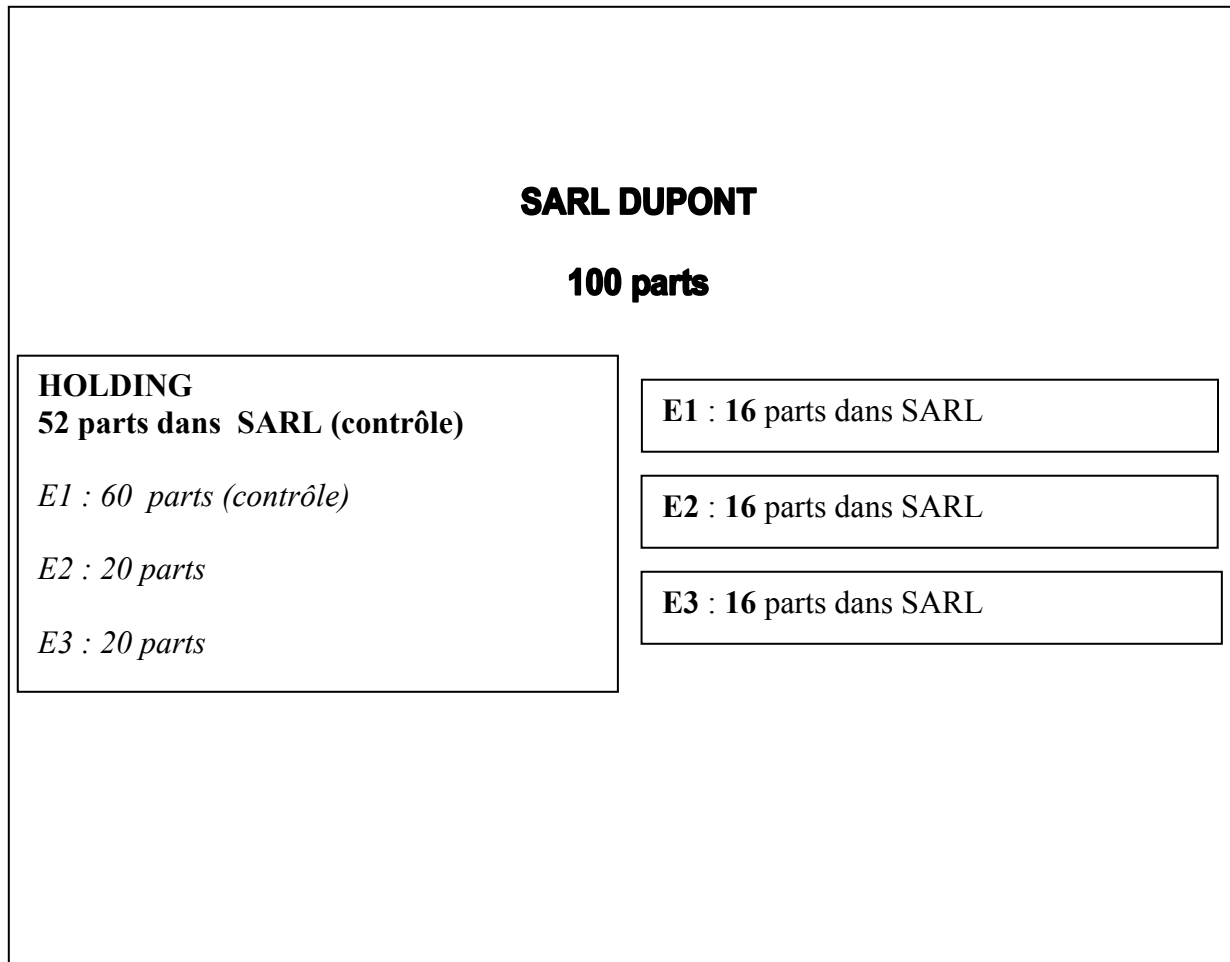
I- Pourquoi constituer une société holding familiale ?

Lorsqu'une entreprise est déjà en société, que son dirigeant envisage une transmission familiale, la constitution préalable d'une société holding apporte les avantages suivants :

- possibilité de donner une part importante à ses héritiers sans perdre le contrôle de la société
- éviter une dispersion des titres
- permettre au successeur qui doit reprendre l'activité, d'avoir le contrôle du groupe et d'être majoritaire dans la société d'exploitation.

MONTAGE PRECONISE



RESULTAT OBTENU**CONCLUSION**

La Transmission de la société d'exploitation est réalisée équitablement et en confiant son contrôle à l'enfant qui continue l'activité de ses parents.

1 - La SARL est transmise équitablement entre les enfants (donation partage aux trois enfants)

2 - La SARL est contrôlée par la société holding et indirectement par E1, associé majoritaire et gérant de la société holding

3 - Mr et Mme DUPONT perçoivent le prix de vente de 52 % de leur SARL versé par la société holding, qui souscrit un emprunt et diminue ainsi son résultat, ses charges sociales et fiscales.

II- Quelle forme pour la société holding ?

La société holding peut avoir une forme juridique quelconque :

- SARL
- SNC
- SA
- SAS
- Société civile.

Si la société holding à une activité commerciale, une société commerciale sera obligatoire.

Isabelle LEMAIRE
Cabinet ACG & Associés